

# PASSEPORT BIOMETRIQUE

## PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE AU 02.38.44.50.01.

1<sup>er</sup> rendez-vous : dépôt du dossier de demande à remplir avec prise d'empreintes

2<sup>ème</sup> rendez-vous : retrait du passeport

**Possibilité de faire une pré-demande afin de réduire le temps de traitement du 1<sup>er</sup> rendez-vous en mairie via le site :**

<https://ants.gouv.fr/>

## Personne adulte

### Pièces à fournir pour tous types de demande :

- copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois (Mairie du lieu de naissance)
- Ancien passeport (sauf première demande)
- Original de la carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture EDF ou téléphone fixe ou mobile, taxe foncière ou d'habitation)
- 2 photos d'identité datant de moins de 6 mois (ne pas les découper, ne pas écrire au dos)
- Un timbre fiscal électronique de 86 € (bar-tabac, ou sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

### Documents à ajouter cas particulier

#### **En cas de renouvellement suite perte ou vol :**

- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (Gendarmerie)

#### **En cas de changement d'état civil (changement de nom suite à un mariage, un divorce)**

- Copie intégrale de l'acte attestant le changement d'Etat Civil (acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès, ...)

#### **Pour toute personne majeure hébergée chez un particulier ou parent, joindre :**

- Une attestation manuscrite de l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.
- Original de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant

## Personne mineure

**L'enfant doit obligatoirement être présent pour apposer ses empreintes, accompagné d'un des deux parents pour remplir l'autorisation parentale.**

### Pièces à fournir pour tous types de demande :

- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois (Mairie du lieu de naissance)
- Ancien passeport (sauf première demande)
- Original de la carte d'identité
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture EDF ou téléphone fixe ou mobile, taxe foncière ou d'habitation)
- 2 photos d'identité datant de moins de 6 mois (ne pas les découper, ne pas écrire au dos)
- Original de la carte d'identité d'un des deux parents
- Un timbre fiscal électronique de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans, ou 42 € pour les mineurs entre 15 ans et 18 ans (bar-tabac, ou sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

### Documents à ajouter cas particulier

#### **En cas de renouvellement suite perte ou vol :**

- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (Gendarmerie)

#### **En cas de séparation des parents**

- Jugement de divorce
- Original de la carte d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile des 2 parents

# CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE

## PRISE DE RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE AU 02.38.44.50.01.

1<sup>er</sup> rendez-vous : dépôt du dossier de demande à remplir avec prise d'empreintes

2<sup>ème</sup> rendez-vous : retrait du passeport

**Possibilité de faire une pré-demande afin de réduire le temps de traitement du 1<sup>er</sup> rendez-vous en mairie via le site :**

<https://ants.gouv.fr/>

## Personne adulte

### Pièces à fournir pour tous types de demande :

- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois (Mairie du lieu de naissance)
- Original de l'ancienne carte d'identité (sauf première demande)
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture EDF ou téléphone fixe ou mobile, taxe foncière ou d'habitation)
- 2 photos d'identité datant de moins de 6 mois (ne pas les découper, ne pas écrire au dos)

### Documents à ajouter cas particulier

#### **En cas de renouvellement suite perte ou vol :**

- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (Gendarmerie)
- Un timbre fiscal électronique de 25 € (bar-tabac, ou sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

#### **En cas de changement d'état civil (changement de nom suite à un mariage, un divorce)**

- Copie intégrale de l'acte attestant le changement d'Etat Civil (acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès, ...)

#### **Pour toute personne majeure hébergée chez un particulier ou parent, joindre :**

- une attestation manuscrite de l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.
- original de la pièce d'identité de l'hébergeant
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant

## Personne mineure

**L'enfant doit obligatoirement être présent pour apposer ses empreintes, accompagné d'un des deux parents pour remplir l'autorisation parentale.**

### Pièces à fournir pour tous types de demande :

- Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois (Mairie du lieu de naissance)
- Originale de l'ancienne carte d'identité (sauf première demande)
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture EDF ou téléphone fixe ou mobile, taxe foncière ou d'habitation)
- 2 photos d'identité datant de moins de 6 mois (ne pas les découper, ne pas écrire au dos)
- Original de la carte d'identité d'un des deux parents

### Documents à ajouter cas particulier

#### **En cas de renouvellement suite perte ou vol :**

- Déclaration de perte (Mairie) ou vol (Gendarmerie)
- Un timbre fiscal électronique de 25 € (bar-tabac, ou sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>)

#### **En cas de séparation des parents**

- Jugement de divorce
- Original de la carte d'identité des deux parents
- Justificatif de domicile des 2 parents